



Avis sur un droit succession

Par **gnoel**, le **03/08/2014** à **10:32**

bonjour,

Après la mort de mon père le notaire ayant estimé la maison à 120 000 euros et entre temps une des héritiers ont passés par une agence immobilière qui a estimé à 150 000 euros sans m'avertir . c'est que à 120 000 euros je me suis porter acquéreur mais elles ne sont pas d'accord,elles veulent 150 000 euros que moi je suis pas d'accord.

question:est ce que le bien peut être vendu même si je ne suis pas d'accord

merci pour vos réponses.

SINCERES SALUTATIONS.